

# Où sont passés vos skis ?

Chaque année, plusieurs skieurs se font voler leurs skis dans les centres de plein air ou dans les stations de ski.

Cela se fait rapidement. On les laisse à un endroit pour 5 ou 10 minutes et, au retour, ils ont disparu. Évidemment, plus les skis sont de qualité, plus ils risquent d'être volés.

Si cela vous arrive, vos skis sont-ils couverts par votre contrat d'assurance? Très probablement, mais examinez bien votre contrat d'assurance. Heureusement, si vous êtes assuré à La Capitale assurances générales, vos skis sont couverts.

Le principe est le suivant: les skis font partie des biens qu'il est normal d'avoir chez soi et ils sont donc couverts par votre police d'assurance résidentielle. Lorsqu'ils sont à la station de ski, ils deviennent des « biens temporairement hors des lieux assurés » tel que prévu au contrat. Il faut, alors, aller vérifier si le montant d'assurance consacré aux biens assurés hors des lieux est suffisant. Normalement, cela ne devrait pas poser de problème, du moins pour ce qui est de La Capitale assurances générales, puisque 10% du montant total assuré est alloué pour les biens temporairement à l'extérieur.

Il faut aussi se rappeler qu'en cas de vol, la franchise prévue à la police d'assurance s'appliquera. Si vous avez acheté vos skis 400 \$ et que votre franchise est de 500 \$, vous ne recevrez aucun dédommagement. Si vous ne désirez pas prendre de franchise, il vous faut alors souscrire une assurance spécifique pour vos skis.

Si vos skis sont volés, vous devez immédiatement faire un rapport de police au poste le plus près et une déclaration de vol à la station où s'est produit l'événement. À défaut de respecter ces procédures, il s'agirait d'une disparition non-expliquée. Dans un tel cas, cela pourrait être interprété comme étant un risque non-couvert par votre contrat d'assurance. Par ailleurs, il est toujours souhaitable de garder dans vos dossiers tout document qui constitue une preuve de possession de vos skis.



## Pour décourager les voleurs

Pour décourager les voleurs, n'hésitez pas à prendre certaines mesures simples, mais efficaces.

- Il existe des cadenas pour bien attacher ses skis, pourquoi ne pas en utiliser un. Vos skis valent bien cette dépense supplémentaire.
- Une autre mesure consiste à séparer vos skis lorsque vous

les déposez dans un endroit de repos. Placez-en un à un endroit et l'autre plus loin. On vole ce qui est facile à voler, s'il faut recomposer la paire, beaucoup se décourageront.

- Faites buriner vos skis; c'est une mesure préventive que l'on néglige mais qui a fait ses preuves.
- Essayez, dans la mesure du possible, de garder vos skis en vue et de les surveiller pendant vos pauses.

Ces mesures préventives pourraient, sinon vous mettre totalement à l'abri d'un vol, du moins en diminuer les risques et vous éviter bien des problèmes qui vous empêcheraient de profiter pleinement de votre saison de ski. 🌐

— Bernard Jetté

*Si vous allez skier aux États-Unis, ne serait-ce qu'une journée, ou en Europe, n'oubliez pas que CAP Vacances est la meilleure protection que vous pouvez vous procurer. Ne prenez aucun risque inutile. Renseignez-vous dès aujourd'hui au (514) 864-4700 ou 1 877 370-3131 [www.gen.lacapitale.com/html/fr/capvc.html](http://www.gen.lacapitale.com/html/fr/capvc.html)*

**Auberge des Peupliers**  
Hôtellerie Champêtre

Lauréat national Bronze  
Les Grands Prix du tourisme québécois  
2001 Développement de la restauration québécoise 2001

*Pour un séjour inoubliable où l'ambiance n'a d'égale que la qualité de l'accueil.*

381, St-Raphaël, Secteur Cap-à-l'Aigle  
La Malbaie G5A 2N8  
(418) 665-4423  
**1 888 282-3743**  
Fax : (418) 665-3179  
[www.aubergedespeupliers.com](http://www.aubergedespeupliers.com)